

### **Tickets « piscine »**

Offrir aux enfants la possibilité d'aller à la piscine.

Des tickets de piscine seront donnés aux enfants résidant sur la commune de Floyon et ayant moins de 16 ans pour la piscine de Fourmies.

Les parents devront se rendre au CCAS muni d'un justificatif de domicile, de leur livret de famille, d'une photographie et de la pièce d'identité de l'enfant.

Être résidant sur la commune de Floyon depuis plus de 6 mois et avoir moins de 16 ans.